



CONTRAT DE LOCATION DIRECTE

Gîte des Gorges
Propriétaire : Mr & Mme DAUMERIE Gérard
14 route des gorges de Nouailles
25920 MOUTHIER HAUTE-PIERRE
Tél.: 03 81 60 98 53
contact@gite-des-gorges.com
gerard.daumerie@orange.fr
www.gite-des-gorges.com

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour dans notre gîte rural, en espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations,

Gerard Daumerie

Niveau de confort : 2 épis.

Ancienne maison vigneronne du XVIII^{ème} siècle - Surface habitable 100 m².

Capacités : de 2 à 6 personnes.

Rez de chaussée :

- Grande cuisine avec cuisinière électrique, réfrigérateur, four micro-ondes.
- Salle à manger, salon (3 fauteuils, canapé et TV).
- 1 Chambre avec 1 lit pour 2 personnes.
- Salle de bain avec douche, WC.

Etage :

- 2 lits de 90 cm.
- 1 grande chambre avec 1 lit de 1,90 m, armoire et penderie.

Draps et linge de maison fournis pour la formule nuitée uniquement (location de draps possible : 8 euros).

Petite cour fermée devant et sur le côté de la maison. Terrasse. Parking public.

Chauffage central.

Matériel bébé à disposition.

Animaux non admis.

Période de location :

Date du séjour : du au

à partir de 14 heures au samedi suivant 10 heures.

Montant de la location :

Cette location prendra effet dès réception du chèque de réservation ainsi qu'un exemplaire du présent contrat daté et signé à nous adresser sous huitaine.

Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Taxe de séjour en supplément : 0,60 euros par jour et par personne et à partir de 13 ans.

Je joins un acompte de euros représentant 25% du prix total de la location à régler par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de Mr Daumerie.

Le solde d'un montant de euros est à nous régler à l'arrivée dans le gîte.

Forfait ménage : 35 euros.

Caution de 100 euros. (*restitution de la caution au départ des locataires ou sous huit jours maximum après le départ*)

Je soussigné M..... déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive ci-dessus et des conditions générales figurant en page 2 du présent document.

Mouthier Hte-Pierre le

Le propriétaire, Mr Daumerie

A le

signature du locataire précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

CONDITIONS GENERALES

Article 1 – Durée du séjour :

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 – Conclusion du contrat :

La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé dans les huit jours, faute de quoi, le contrat sera considéré comme annulé, la prestation sera de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire. Le règlement du solde se fera à l'arrivée. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 – Annulation par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée par lettre adressée au propriétaire.

a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux :

- plus de 30 jours avant le début du séjour : l'acompte reste acquis au propriétaire.

- Moins de 30 jours avant le début du séjour :

l'intégralité du montant du séjour restera acquis au propriétaire.

b) Si le séjour est écourté, ou en cas de non présentation du client à la date d'arrivée, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement et le propriétaire peut disposer de son gîte.

Article 4 – Annulation par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité au moins égale à celle que le locataire aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 – Arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6 – Règlement du solde :

Le solde de la location est à verser à l'arrivée sur les lieux.

Article 7 – Etat des lieux :

un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constatée dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ.

Si le locataire ne souhaite pas assuré le ménage lui même, un forfait ménage de 35 euros pourra être appliqué.

Article 8 – Utilisation des lieux :

le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 9 – Capacité :

le présent contrat est conclu pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 10 – Animaux :

Le présent contrat précise que le ou les locataires ne peuvent séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 11 – Assurances :

Le locataire est responsable des dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurances type villégiature pour ces différents risques.